

07.11.2013 - 14:00 Uhr

La SRG SSR fixe l'âge de la retraite pour les cadres à 65 ans

Bern (ots) -

Le Conseil d'administration de la SSR a décidé de relever l'âge ordinaire de la retraite pour les cadres de 62 à 65 ans. Dans le cadre d'une entente réciproque, la poursuite de l'activité reste possible jusqu'à l'âge de 70 ans. Cette modification prendra effet au 1er janvier 2015.

Le Comité de direction et le Conseil d'administration de la SSR se sont attelés à cette thématique il y a un an et demi. Le Comité de direction a chargé un groupe de travail composé entre autres de représentants de l'Association des cadres d'élaborer la nouvelle réglementation. Sur proposition du Comité de direction, celle-ci a été adoptée par le Conseil d'administration.

Communication d'entreprise SSR

Contact:

Pour tout renseignement:

Daniel Steiner, porte-parole de la SSR, 079 827 00 66

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100014224/100746629> abgerufen werden.